

Musicologie

RNCP36801 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Grade_Master — Diplôme conférant le grade de Master
Code(s) NSF	133
Formacode(s)	45085, 45073, 46382, 44524
Code(s) ROME	L1103, E1106, K2401, L1302, L1304
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS · SIRET : 19753495100037

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le musicologue exerce son activité comme journaliste, présentateur, enseignant, critique musical. La certification valide l'acquisition de compétences de haut niveau en matière de recherche, de critique musicale, d'édition musicale, d'enseignement, de production et de programmation artistiques, de médiation culturelle artistique. Les certifiés développent une capacité d'adaptation aux divers milieux scientifiques et de vulgarisation musicologique, aux divers cadres institutionnels et réglementaires, aux répertoires, aux publics, aux lieux et aux situations les plus variés dans lesquels ils seront amenés à se produire, en les préparant à toutes les facettes de leur futur métier qui comprend aussi bien la recherche, l'enseignement en conservatoire ou dans les degrés primaire et secondaire ou encore à l'université, l'édition et la valorisation du patrimoine musical, la conception et le conseil artistique d'un spectacle musical, la médiation artistique, la rédaction de notes de programmes, la réalisation d'émissions pour les médias ou encore la critique musicale. Les activités réalisées vont de la recherche et l'enseignement au conseil aux acteurs du monde culturel en passant par la conception de médiation artistique, l'intervention devant tous types de publics et la communication d'information en fonction de la taille de la salle, du public ou encore du choix du répertoire.

Le grade universitaire atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire et sanctionne une formation adossée aux connaissances les plus avancées au niveau de qualification considéré.

ACTIVITÉS VISÉES

- Publications fréquentes et régulières d'articles, de contributions à des ouvrages collectifs, de monographies ou de catalogues spécialisés dans les domaines suivants : musicologie, analyse, esthétique musicale, éditions musicales scientifiques ;
- Organisation et communication lors de prestations publiques telles que concerts-lectures, conférences, présentations de concerts, participations à des colloques et congrès de spécialistes ;
- Conseil en production et direction artistiques et en gestion d'institutions culturelles ou artistiques ;
- Conception et mise en œuvre d'activités de médiation artistique ;
- Enseignement de la culture musicale ou de la musicologie devant des publics variés, de l'école élémentaire au lycée ou à l'université en passant par les établissements spécialisés d'enseignement artistique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences transversales

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
 - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
 - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
 - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
 - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
 - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
 - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
 - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
 - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
 - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
 - Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles
- ### Compétences spécifiques

- Mener une recherche et une réflexion musicologiques en s'appuyant sur des méthodes et normes appropriées
- Concevoir, entreprendre, réaliser une œuvre ou une activité de médiation artistique
- Enseigner dans les établissements artistiques spécialisés
- Exercer les métiers de musicologue et plus largement de la musique dans leurs cadres réglementaires et juridiques
- Communiquer et intervenir en direction de tous les publics, en particulier dans les lieux de santé
- Communiquer vers tous types de publics et s'adapter à leurs spécificités (taille de la salle, choix du répertoire)
- Conseiller les acteurs du monde culturel en mobilisant son expertise musicale

Blocs de compétences

RNCP36801BC01 — Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin

d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36801BC02 — Produire et mobiliser des savoirs hautement spécialisés

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36801BC03 — Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36801BC04 — Contribuer à la transformation en contexte professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin

d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire

RNCP36801BC05 — Publier des ouvrages documentaires et de critique musicale

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mener une recherche et une réflexion musicologiques en s'appuyant sur des méthodes et normes appropriées
- Exercer les métiers de musicologue et plus largement de la musique dans leurs cadres réglementaires et juridiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La maîtrise des compétences principales est évaluée en fin d'études par des épreuves spécifiques.

Leur réussite est récompensée par un prix. ces épreuves sanctionnent l'acquisition d'outils méthodologiques, théoriques et pratiques dans le triple but du développement d'une réflexion critique et personnelle sur les différents champs musicaux et leurs applications (recherche, éditions, publications, programmation, expositions...), du développement de l'aptitude à concevoir et à réaliser des travaux de recherche et des projets artistiques en autonomie, et du développement de la capacité à s'insérer dans la vie professionnelle (recherche, enseignement, médiation artistique, édition).

Les disciplines principales sont évaluées par contrôle continu et examen terminal selon les modalités suivantes : le contrôle continu comprend dissertations, exposés, commentaires d'écoute, commentaires sur partition, rédactions de mémoires, rédaction de notes de synthèse sur le contenu des cours. L'examen terminal s'organise autour d'épreuves écrites (commentaires de documents écrits ou sonores, mémoires, rédaction de rapports de stage ou d'activité professionnelle) et orales (soutenance de mémoires, exposés).

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36801BC06 — Transmettre (prestations publiques, enseignement et médiation artistique)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Enseigner dans les établissements artistiques spécialisés
- Concevoir, entreprendre, réaliser une œuvre ou une activité de médiation artistique
- Intervenir en direction de tous les publics, en particulier dits « empêchés », notamment dans les lieux de santé
- S'adapter aux différentes réalités professionnelles du métier (public, salle, pays, répertoires, etc.)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La capacité à transmettre et à communiquer vers des publics diversifiés sont évaluées à partir de la réalisation de projets, de la recherche au concert en passant par l'édition, la promotion, la production, la transmission à l'aide de différents supports : papier, oral, numérique, web, radio. Ces projets seront soit à l'initiative de l'étudiant ou du stagiaire, soit inscrits dans la programmation du Conservatoire (concerts de l'Orchestre du Conservatoire, concerts-lecture...).

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36801BC07 — Conseiller les professionnels de la production artistique et de la gestion d'institutions culturelles

LISTE DE COMPÉTENCES

- Constituer des dossiers techniques (classification des œuvres, constitution de discothèques...)
- Synthétiser les données pour aider les décideurs dans leurs choix

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences sont évaluées dans le cadre d'ateliers : les étudiants ou les stagiaires travailleront chaque année

sur plusieurs champs d'application : notes de programme et critique musicale, interviews de compositeurs et radiophonie, conception et réalisation d'expositions ; ces activités étant en lien avec la programmation artistique du Conservatoire ou impliquant des partenariats à l'extérieur du Conservatoire (Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Opéra de Nancy, Opéra-comique ...).

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

90.01 Spectacle vivant

59.20 Enregistrement sonore et édition musicale

85.52 Enseignement culturel

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le musicologue est un expert dont les connaissances et le talent assurent la diffusion et la conservation de la culture musicale. Il étudie les phénomènes en relation avec la musique, aussi bien dans leur évolution que dans leur rapport à l'homme et la société. Le musicologue peut assurer de nombreuses tâches. Il peut enseigner à tous niveaux. Il écrit des articles spécialisés ou des ouvrages destinés soit au grand public (vulgarisation) soit à un public plus spécialisé (étudiant, amateur, mélomane). Le musicologue peut être critique musical pour une publication papier, à la radio ou sur internet : compte rendu de manifestations, de concerts, de prestations, de sorties de produits audio, chroniques... Il est aussi être conseiller dans diverses productions artistiques de musique et de danse, d'opéras mais aussi de films ou d'émissions télévisuelles. Il peut travailler à la constitution d'une médiathèque, d'une discothèque ou gérer un fonds privé.

Animateur musical/animatrice musicale ; directeur musical/directrice musicale ; musicien intervenant/musicienne intervenante ; musicien-chercheur/musicienne-chercheuse ; critique musical ; directeur/directrice artistique (presse) ; journaliste ; pigiste, directeur/directrice artistique (édition) ; responsable d'édition ; directeur/directrice d'édition phonographique ; directeur/directrice de festival ; responsable d'édition phonographique ; responsable de programmation (spectacles).

Après réussite aux concours de la Fonction Publique Territoriale et recrutement par un établissement d'enseignement artistique classé par l'Etat : Métiers de l'enseignement : Adjoint/Adjointe d'enseignement musical de conservatoire de musique, de danse et/ou d'art dramatique classés par l'état ; Professeur/Professeure d'enseignement artistique de conservatoire de musique, de danse et/ou d'art dramatique classés par l'état ; Professeur/Professeure d'éducation musicale ; après au moins cinq années d'expérience : Inspecteur/Inspectrice de la musique.

Poursuite d'études possible : Après une thèse de troisième cycle et recrutement dans l'Enseignement supérieur ou dans les centres de recherche : Chargé / Chargée de recherche en sciences humaines ; Chargé / Chargée de recherche en sciences sociales ; Chargé/ Chargée d'études en sciences humaines ; Chercheur / Chercheuse en sciences humaines ; Chercheur / Chercheuse en sciences humaines et sociales ; Chercheur / Chercheuse en sciences sociales ; Directeur / Directrice de recherche en sciences humaines ; Directeur / Directrice de recherche en sciences humaines et sociales ; Directeur / Directrice de recherche en sciences sociales ; Ethnomusicologue ; Musicologue.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi

Salaire médian (mensuel)	2 265 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition · tension 1/5 (Très faible) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	81 902
Jugés difficiles à recruter	8 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition U1X80 — Professionnels des spectacles U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le directeur du Conservatoire ou son représentant + 4 personnes extérieures nommées par lui.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le directeur du Conservatoire ou son représentant + 2 personnes extérieures nommées par lui, dont un représentant des employeurs et un représentant des employés, et un examinateur spécialisé.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 750 €
Selon la branche	6 706 € – 9 260 €
Prise en charge	Branches concernées
8 750 €	Valeur par défaut · 206 branches
9 260 €	CPNE Casinos, CPNE de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
8 000 €	CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel
7 000 €	CPNEFP de la métallurgie
6 706 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2025
--	------------

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	6	0	83 %	—
2020	5	0	80 %	—
2019	8	0	75 %	87 %
2018	2	0	100 %	100 %
2017	2	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41230

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36801/>